



LE JOUR D'APRES ...

LES REFORMES GOUVERNEMENTALES !

EPISODE 8 : LES CHSCT DISPARAISSENT

Le Gouvernement envisage de modifier les instances de concertation et de fusionner les comités techniques (CT) et les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

Concrètement, le CHSCT c'est une instance consultative spécialisée dans l'examen des questions relatives à la santé, la sécurité et aux conditions de travail des agents publics. Sa mise en place est obligatoire au niveau ministériel et au niveau déconcentré.

Il est composé de représentants de l'administration et des personnels, soit élus soit désignés à partir des résultats des élections aux comités techniques auxquels il est rattaché. Siègent également le médecin de prévention ainsi que l'assistant et/ou le conseiller de prévention et l'inspecteur santé et sécurité. Seuls les représentants des personnels votent.

Le CHSCT examine toutes les questions relatives à l'organisation du travail, à l'environnement physique du travail, à l'aménagement des postes de travail, la construction, l'aménagement et l'entretien des locaux, à la durée, aux horaires et l'aménagement du temps de travail, ainsi qu'aux nouvelles technologies et à leurs incidences sur les conditions de travail.

Il suit plus particulièrement la situation de certaines catégories de personnels (les femmes, les travailleurs temporaires et les agents en situation de handicap par exemple).

Le CHSCT réalise des enquêtes sur les accidents de travail et les maladies professionnelles ou à caractère professionnel.

Il a une mission d'analyse des risques et une capacité de proposition d'actions de prévention, notamment du harcèlement moral et sexuel.

Il participe aux actions de prévention et de formation mises en place à destination des agents.

Il se réunit au moins 3 fois par an.

Le rôle du CHSCT est **ESSENTIEL** pour les agents publics, leur santé et leurs conditions de travail.

La fédération des services publics CFE CGC est opposée à la suppression des CHSCT.

Non à la remise en cause des droits des agents !

Demain, c'est maintenant !!! Tous concernés !

On peut encore agir ! Tous mobilisés le 22 mai !

Après ce sera trop tard